



BP JEPS spécialité Educateur Sportif

mention Rugby à XV

2024-2025

Intitulé : BP JEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Code RNCP : 36249

Convention(s) : 3328 - Sport

Code(s) NSF : 335 Animation sportive, culturelle et de Loisir

Organisme Certificateur : DRAJES Occitanie

Parution au JO n° 0194- 31 août 2021 : [Arrêté du 21 juillet 2021 portant création de la mention « rugby à XV » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Réglementation d'activités

- **Articles L 212-1 (obligations de qualification et de référencement), L 212-2 (secteurs d'exclusion) & A 212-47 du Code du sport.**
- **Convention Collective Nationale du Sport (avenant n°1)**



Emploi et Compétences :

L'obtention d'un véritable diplôme d'état du niveau bac, permettant de s'engager vers l'emploi, en autonomie, dans les métiers d'éducateur et d'Agent de Développement, avec la possibilité :

- **D'accéder à la vie professionnelle par un premier contrat de travail à temps plein rémunéré mensuellement en cas de formation par la voie de l'apprentissage.**
- **D'améliorer et développer ses connaissances en rugby à XV.**
- **De théoriser sa pratique pour améliorer ses compétences.**
- **D'acquérir des compétences pédagogiques pour améliorer ses capacités à enseigner le rugby à différents publics.**
- **D'établir un projet de jeu et d'entraînement en club jusqu'aux moins de 16 ans.**
- **De connaître les fondements de la préparation physique pour des joueurs de rugby.**
- **De maîtriser les compétences d'un agent de développement d'une structure sportive et d'y démontrer la viabilité de son propre projet d'avenir.**

Objectifs de la formation :

La formation a comme objectif l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en Rugby à XV.
- Mobiliser les techniques du Rugby à XV pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

Une fois diplômé(e) vous pouvez être amené(e) à travailler dans ces différents secteurs d'emplois :

- Un agent de développement de la structure (Interventions en milieu scolaire, dans les centres de loisirs, santé...)
- Un éducateur impliqué à l'école de rugby
- Un entraîneur de jeunes joueurs (Moins de 14 ans et Moins de 16 ans régionaux et nationaux)

Modalités d'accès à cette certification :

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification se compose de 4 Unités Capitalisables (les unités peuvent-être acquises indépendamment les unes des autres) :

- **Unité Capitalisable 1 (UC1) :** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- **Unité Capitalisable 2 (UC2) :** Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- **Unité Capitalisable 3 (UC3) :** Conduire une séance, un cycle d'apprentissage en Rugby à XV
- **Unité Capitalisable 4 (UC4) :** Mobiliser les techniques de la Mention Rugby à XV pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

Validation des acquis de l'expérience : Le diplôme peut être obtenu par voie de VAE.



Programme de formation :

Quatre sessions de formation seront ouvertes sur les sites de **Toulouse (31), Gruissan (11), Lunel (34) et Saint-Juéry (81)**

- La formation est de 600 h (en centre) + 300h d'activité en Entreprise (Alternance en club ou dans une structure avec des publics de loisir ou de découverte). Chaque séquence de formation verra le candidat en situation multiple d'apprentissage. L'équipe pédagogique alternera les cours en présentiel et des sessions à distance.

Calendrier :

Les tests d'entrée :

- Site de Toulouse : mercredi 10 juillet 2024
- Site de Gruissan : mercredi 10 juillet 2024
- Site de Lunel : jeudi 11 juillet 2024
- Site de Saint-Juéry : jeudi 11 juillet 2024

Positionnement : le vendredi 12 juillet 2024 en visioconférence pour les 4 sites. Des entretiens sont prévus pour construire les parcours individuels de formation des stagiaires.

Début de la formation : le 2 septembre 2024

Fin de la Formation : le 1^{er} septembre 2025





Modalités d'accès à la formation

Prérequis à l'entrée en formation :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
- « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité ;
- Justifier de la pratique du rugby à XV en compétition pendant une saison sportive au moyen d'une attestation délivrée par le responsable de la structure dans laquelle l'activité a été exercée, ou justifier d'une expérience d'animation en rugby à XV d'une durée minimale de 80 heures au moyen d'une attestation délivrée par le ou les responsable(s) de la ou des structure(s) dans la(es)quelle(s) l'expérience a été acquise. Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production des attestations sus mentionnées
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Rugby à XV datant de moins de 12 mois à la date d'entrée en formation.
- Etre licencié à la FFR à la date de la candidature
- Etre âgé d'au moins 16 ans à la Date d'entrée en formation

Avoir satisfait aux tests d'entrée :

- ✓ Entretien de profil
- ✓ Épreuve d'analyse vidéo

Avoir satisfait aux Exigences Préalables de la Mise en Situation Professionnelle (EPMSP)

Les dispenses

Consulter le lien suivant : [Arrêté du 21 juillet 2021 portant création de la mention « rugby à XV » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Accessibilité PSH : Accessible. Pour plus d'informations, contacter notre référente Handicap à formation@occitanie-ffr.fr

Financement : Ce diplôme peut être obtenu par voie d'apprentissage ou par voie de formation professionnelle. Il est ainsi, finançable par l'ensemble des opérateurs publics ou privés, y compris Mon Compte Personnel de Formation.

Taux horaire : 12.25 € soit 7350 € pour un parcours complet de 600 heures.

Inscription jusqu'au vendredi 28 juin 2024 (se connecter avec une adresse Gmail)



<https://forms.gle/VsiS1sGNz41XdGt38>